

**RECOMMANDATION RELATIVE AUX MODIFICATIONS DES EGALITES
APRES ENGAGEMENT DE PROGRAMMATION**

Après avoir été saisi par des exploitants sur la possibilité de revenir sur les conditions d'exploitation négociées lorsque le plan de sortie prévu par le distributeur est modifié ultérieurement à leurs engagements, le médiateur émet la recommandation suivante.

Les conditions d'exploitation d'un film résultent de la négociation de placement de chaque film entre le distributeur et le programmeur des cinémas. Ainsi, le nombre et les horaires des séances ainsi que la durée minimale d'exploitation d'un film peuvent notamment varier selon que le film est exploité en sortie nationale ou en sortie décalée, selon la nature du film, son potentiel et son modèle de rentabilité, selon la capacité d'accueil au moment de la sortie du film et des séances totales du cinéma, de la situation concurrentielle du cinéma – qui lui confère une mission de diversité accrue lorsqu'il est seul - ainsi que du nombre d'égalités dans la zone.

Le résultat de cette négociation est propre à chaque film et à chacune des parties. Il est cependant souhaitable que les conditions d'exploitation, dont font partie les égalités dans la zone d'attraction, soient négociées le plus tôt possible afin de finaliser la contractualisation entre les parties, quelle qu'en soit la forme, suffisamment en amont, et pour les établissements concernés par les engagements de programmation 15 jours en amont de la sortie du film.

Cependant, si, parmi les conditions négociées, les égalités connues au moment de l'engagement venaient à être modifiées entre la date de l'engagement et le jour de la sortie dudit film, par ajout ou retrait d'un établissement dans la zone de chalandise, l'exploitant qui se sera engagé en amont doit pouvoir renégocier avec le distributeur, si cela se justifie, les conditions dans lesquelles doit sortir le film, c'est-à-dire les séances, la durée d'exposition du film ou le taux de location, par le biais le cas échéant d'un avenant au contrat initial qu'il soit écrit ou non.



Laurence FRANCESCHINI
Médiateur du cinéma